

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Jeudi 11 octobre 2018

Etaient présents : Tous les conseillers, à l'exception de Mmes Reslinger et Bour (excusées)
La séance est ouverte à 18 h par M. BRUN Jean-Michel, Maire de COUME.

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE du 27 août 2018.

Le Maire indique que le chantier de la rue de la Colline a démarré depuis une quinzaine de jours. Il informe le CM qu'une réunion organisée par Moselle Fibre s'est tenue à Boulay le 5 octobre. Les travaux concernant la pose de la fibre devraient débuter à l'automne 2019 et la mise en service pour les particuliers interviendra au printemps 2020.

Le procès-verbal est approuvé sans autre observation.

PERSONNEL COMMUNAL.

Le Maire informe les membres du CM que Mme Carole SCHUTZ a présenté sa démission à compter du 24 octobre prochain. Il indique que son remplacement s'avère indispensable dans le cadre des activités du périscolaire, il communique les chiffres de fréquentation depuis la rentrée de septembre qui montre le maintien d'une bonne participation. Il précise que les 2 contrats de Mme Schutz seront pourvus sur les bases actuelles, à savoir un contrat à durée déterminée de 16 h par semaine en qualité d'adjoint d'animation et de 10 h par semaine pour le contrat d'adjoint technique. La durée de travail est cependant annualisée afin de tenir compte des congés scolaires. Le Conseil Municipal examine les candidatures spontanées parvenues en mairie et prend connaissance des entretiens individuels conduits par le Maire. Il émet un avis favorable au recrutement de Mme MATHIS Noémie. Le Maire est chargé d'établir les arrêtés en vue de son recrutement ainsi que sa nomination en qualité de régisseur de la régie du périscolaire.

Il indique que le départ au 1^{er} janvier 2019 par mutation de Mme Nathalie METZ entrainera le moment venu un réaménagement des tâches de travail pour le poste d'adjoint technique et par conséquent une modification de l'emploi qui pourrait être pourvu par un CDD dont la durée hebdomadaire reste à définir.

DECISIONS FINANCIERES

Après avoir pris connaissance du montant des frais engagés pour le fonctionnement de l'école maternelle lors de l'année scolaire 2017-2018, le CM fixe le montant des frais de scolarité demandés aux communes de Denting et de Boulay pour les élèves scolarisés à la maternelle de Coume à 1 300 € par élève.

Le CM approuve la décision modificative du budget n°2 qui s'élève à un montant de 27 700 € en dépenses et en recettes.

Le CM prend connaissance du taux du fermage 2018 et autorise le maire à établir les titres de recette pour les agriculteurs qui louent des terrains communaux. Le CM donne son accord à l'intégration de la parcelle d'une capacité de 8 ha 65 a 70 ca issue des terrains militaires acquis par la commune au bail de location des terres communales conclu avec la SCEA Lagrange.

Le CM fixe le montant des loyers des logements communaux pour 2019 en appliquant le taux de progression de l'IRL soit une augmentation de 1,57 %.

DECISIONS ADMINISTRATIVES

Le CM autorise le maire à signer la convention présentée par la sté Orange pour l'enfouissement des réseaux de la rue de la Colline. Il donne son accord pour engager la commune dans le processus expérimental de médiation préalable obligatoire qui permet de mettre en place une médiation menée par le centre de gestion de la fonction publique de la Moselle en cas de contentieux entre un agent et la commune.

Après un nouveau calcul de la longueur de la voirie, le CM fixe la longueur de la voirie communale à 12 160 mètres.

Le Maire rappelle le nouveau dispositif pour la mise en place d'une commission de contrôle de la liste électorale et désigne M Benoît Boucher en qualité de délégué du conseil municipal.

DIVERS

Le Maire indique que la cérémonie des vœux est fixée au samedi 5 janvier 2019. Il rappelle les dates des diverses manifestations et assemblées générales qui se tiendront prochainement à la salle des fêtes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 H 40

Le Maire,